

Présentation de l'avant-projet de l'Espace Clemenceau



Une vidéo de présentation est à votre disposition sur le site de la Mairie dans la rubrique "Actualités".

. Février 2021 . WWW.VENANSAULT.FR

ORION

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONCEPTS SUR MESURE



VENANSAULT

Mesdames, Messieurs,

Il était prévu que nous organisions des réunions publiques afin d'échanger sur le projet de centre bourg, dorénavant nommé "l'Espace Clemenceau".

Les commerçants, les riverains et la commission municipale élargie, composée d'élus et représentants d'associations communales, ont été précédemment consultés.

La présentation de l'Espace Clemenceau est réalisée par l'urbaniste "Citté Claes" qui décrypte, dans les pages suivantes, les espaces du projet :

- la rue Clemenceau ;
- la zone piétonne multifonctions ;
- l'espace de commémoration.

Vous pouvez aussi retrouver une présentation dans une vidéo mise en ligne sur le site internet de la commune.

Sur chaque espace, la circulation routière et piétonne, le stationnement, les vitrines commerciales, l'accessibilité, ont été étudiés pour que le nouveau centre bourg redynamisé soit accessible et ouvert à tous.

Impulsé par l'équipe municipale, l'Espace Clemenceau est votre projet. Nous sollicitons votre avis et vos questions auxquelles nous répondrons lors d'une prochaine publication.

Soyez assurés, Mesdames, Messieurs, de notre engagement au service des Venansaltais.

Laurent FAVREAU,
Maire de VENANSAULT

Les enjeux des réaménagements

Les principaux enjeux du projet sont de redynamiser le centre bourg en :

- proposant l'organisation, le confortement voire le renforcement de l'activité économique en relocalisant de nombreux commerces et services, installés dans des bâtiments vétustes et souvent non accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- proposant une offre de logements diversifiés à proximité directe des équipements et commerces. La mixité des formes urbaines, la mixité sociale et générationnelle permettent de créer des logements pour tous adaptés à des attentes diversifiées : prix maîtrisés, offre d'habitat locatif social, typologies de logements variées et adaptées aux personnes à mobilité réduite...
- créant des espaces publics qualitatifs aux dimensions généreuses qui permettent de favoriser les connexions douces (intra-quartiers). La création de ces espaces publics permet aussi de redonner une lisibilité aux commerces (possibilités d'aménager des terrasses en extérieur pour certains commerces, vitrines commerciales qualitatives...) et équipements (création d'un parvis devant l'église, d'une place pour les cérémonies du Monument aux Morts, un espace récréatif pour les enfants...).

Le projet

Le scénario proposé modifie le tracé de la voie principale "la rue Clemenceau" dans sa partie haute pour arriver face à l'impasse Eugène Cougnaud. Trois espaces de stationnement sont organisés.

Les commerces se développent sur la rue Clemenceau et viennent animer la rue et le cœur de bourg. Un espace vert de cœur d'îlot fait la transition avec le secteur du parvis de l'église. Un espace de commémoration est proposé entre l'église et la rue Clemenceau.

Ci-dessous la vue aérienne du projet. Les points 1, 2 et 3 sont expliqués dans les pages suivantes.



- 1** La rue commerçante "Rue Clemenceau"
- 2** La zone piétonne multi-fonctions entre le restaurant scolaire et l'Église
- 3** L'espace de commémoration

1 - La rue commerçante "Rue Clemenceau"

La rue Clemenceau devient l'axe principal à **double sens**. Les véhicules ne circuleront plus devant l'Église.

Cet axe s'apparente à une rue commerçante de centre bourg avec des commerces en rez de chaussée facilement identifiables, des stationnements de proximité, des **trottoirs larges et confortables** qui permettent aux piétons de circuler en toute sécurité.

En venant de la Mairie, de larges perspectives visuelles s'ouvrent vers l'église, élément identitaire du bourg.



La majorité des commerces existants (tabac-presse, boulangerie, salon de coiffure, auto-école, banque...) est relocalisée dans **les futurs bâtiments** qui longent la rue Clemenceau. Les enseignes et vitrines sont facilement identifiables depuis la rue.

De larges trottoirs et placettes urbaines, agrémentés de mobilier, permettent à l'utilisateur de s'arrêter.

Des **places de stationnement** à proximité des vitrines facilitent l'arrêt du passant (création de 50 places supplémentaires). La majeure partie de la rue Clemenceau est aménagée en **zone de rencontre** où les piétons sont prioritaires et la vitesse de circulation des autres usagers **est limitée à 20 km/h**.

La majorité des circulations piétonnes est accessible aux personnes à mobilité réduite, du bas de la rue Clemenceau vers le parvis de l'église, les rues de l'Ouche Cornue et De Lattre de Tassigny.



2 - La zone piétonne multi-fonctions entre le restaurant scolaire et l'Église

C'est un espace de transition entre les équipements existants (l'école, le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs, la mairie, l'église...). Cette place peut accueillir divers événements (marché, fête, chalets de Noël...).

Régulièrement traversé par les enfants des écoles, cet espace est aussi un lieu de rencontre multi-générationnel où peuvent être aménagés des jeux urbains, un terrain de pétanque, des bancs et grandes tables... Cet espace vient également qualifier les abords de l'îlot bâti.



Ce lieu, principalement piétonnier, offre au résident ou au passant une grande diversité d'espaces avec :

- **un parvis piétonnier** devant l'église qui sécurise les sorties de célébrations, les événements paroissiaux ou autres,
- **une grande halle couverte**, face à l'église, qui permet l'organisation du marché, de spectacles, d'expositions...

- **une aire de jeux** au nord de la halle couverte est aménagée à proximité de l'école et en retrait des principaux axes de circulation afin de garantir la sécurité des usagers et le repos de ceux qui viendront pique-niquer ou prendre le goûter,

- **une terrasse à proximité** de la future boulangerie pour permettre au commerçant de proposer une restauration sur place en extérieur,

- à l'ouest de la halle, **un espace de tranquillité** dans un lieu plus végétalisé.



3 - L'espace de commémoration

Il permet la création d'un véritable parvis d'église renforçant le lien visuel avec l'espace de la Mairie situé en face, le tout en entrée du cœur de bourg. Cet espace a aussi un rôle **d'espace de représentation** qui va permettre l'organisation de nombreuses cérémonies en toute sécurité, loin des flux de véhicules (cérémonies officielles à proximité du Monument aux morts, sorties de messes d'obsèques ou mariages...).



Ce promontoire rocheux, où culmine l'église, est un espace très visible et marque l'entrée du bourg. Son aménagement doit interpeller, surprendre pour susciter l'arrêt du passant.



Le bassin d'eau à proximité de l'église avec un débordement d'eau sur l'escalier et des îles végétales évoquent la vallée du Guyon qui, située à une cinquantaine de mètres de l'église, n'est quasiment pas perceptible (photos 1 et 2).

La place de l'Église (photo 3), d'environ 250 m², accueille les commémorations et cérémonies en toute sécurité. Les plaques commémoratives pourront être déplacées sur cette future place (photo 3) qui offre aussi des liens visuels vers la Mairie. La statue Jeanne d'Arc est déplacée légèrement sur le côté et valorisée dans ce nouvel aménagement.



Le long de cet escalier d'eau, une rampe pour les personnes à mobilité réduite est aménagée. Elle permettra de se rendre de la rue Clemenceau à l'esplanade de l'Église (photo 4). Cette rampe se poursuit de la rue Clemenceau à la Mairie (photo 5).



L'accessibilité

Aujourd'hui, de nombreux commerces donnent sur la rue Clemenceau. La plupart d'entre eux sont installés dans des maisons de bourg, ce qui ne les rend pas très visibles depuis la voirie. La majorité de ces commerces ne répond pas aux normes d'accessibilité avec souvent quelques marches à gravir pour entrer.

La volonté forte de la commune est donc d'offrir aux commerçants la possibilité d'avoir une réelle vitrine qui valorise leur activité et qui répond aux normes d'accessibilité.

Les façades principales des bâtiments qui donnent sur rue et qui accueilleront de l'activité économique en rez de chaussée, seront toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis l'espace public. De larges trottoirs et du mobilier permettront au piéton de déambuler et de s'arrêter aisément en toute sécurité devant les commerces et services.

Une personne à mobilité réduite pourra aisément stationner et se promener dans l'ensemble du centre-bourg.



La scénographie lumineuse



Le plan de localisation des activités et commerces

